

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
<http://www.swisstribune.org>

Personnel & recommandé
DEFR
M. Johan SCHNEIDER AMMANN
Palais fédéral est
3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 29 octobre 2017
http://www.swisstribune.org/doc/171029DE_JS.pdf

VOTRE RÉPONSE FAITE PAR PROCURATION DATEE DU 22 SEPTEMBRE 2017 / BOYCOTT
ÉCONOMIQUE PAR LA VIOLATION DE L'ACCÈS À DES TRIBUNAUX NEUTRES ET INDÉPENDANTS

Monsieur le Conseiller fédéral Johann SCHNEIDER AMMAN,
J'accuse réception de votre réponse¹ du 22 septembre 2017 pour ma demande² en responsabilité de la Confédération.

DU CONTENU DE VOTRE RÉPONSE FAITE PAR PROCURATION VIOLANT LA CONSTITUTION

Comme vous le savez Walter Thurnherr m'a répondu en votre nom en disant que : « Vous ne voulez pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, mais les violer en me forçant à faire de la procédure devant des Tribunaux qui ne sont ni neutres, ni indépendants, selon le procédé appliqué par Me Foetisch et expliqué par Me de ROUGEMONT en 2007 !

Selon Walter Thurnherr, cette réponse serait la même pour tous les Conseillers fédéraux !

Pour le physicien que je suis, cela signifie que votre réponse est de fait celle de minimum quatre Conseillers fédéraux sur sept, soit celle de la majorité de membres du Conseil fédéral qui donnent l'image publique d'être des défenseurs des droits de l'Homme alors que, comme WEINSTEIN, à l'abri des lumières, ils abusent de leur pouvoir pour violer de manière crasse les droits fondamentaux de ceux qui dépendent de leurs décisions.

DE LA VIOLATION DE L'ACCÈS À DES TRIBUNAUX NEUTRES ET INDÉPENDANTS

En 2007, Me de ROUGEMONT, comme tout Conseiller fédéral le sait, a expliqué que Me Foetisch et ses confrères n'auraient pas pu commettre leurs crimes si j'avais eu accès à des Tribunaux neutres et indépendants. Il a expliqué que les lois d'application ne peuvent pas prendre en compte les protections dont disposent les avocats. Pour cette raison, elles ne sont pas applicables devant les Tribunaux actuels qui ne sont ni neutres, ni indépendants pour juger ce type de criminalité commise par des avocats.

Lorsque vous citez des lois d'application qui ne sont pas applicables pour rejeter une demande en responsabilité de la Constitution fédérale et que vous ajoutez que je peux recourir devant des Tribunaux ni neutres ni indépendants, c'est outrageux. On se retrouve dans la situation d'un WEINSTEIN, qui viole les droits fondamentaux des personnes qui dépendent de lui, en sachant que son pouvoir lui permet de le faire alors qu'il n'a pas le droit de faire et que les victimes seront sans défense.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/170922DF_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170620DE_DF.pdf

Il y a 10 jours, Marion COTTILLARD a rompu le silence sur les agissements des dirigeants qui abusent de leur pouvoir sur la durée comme l'a fait « WEINSTEIN » en disant citation :

« Le pouvoir ne donne pas le droit de commettre des crimes »

Depuis lors, des partenaires d'affaires silencieux de WEINSTEIN ont décidé de rompre le SILENCE en regrettant de ne l'avoir pas fait plus vite comme par exemple « Quentin TARANTINO ».

Actuellement, il y a au maximum trois Conseillers fédéraux qui appartiennent à la minorité silencieuse du Conseil fédéral qui est intègre. Il est temps que ces Conseillers fédéraux rompent le SILENCE.

DE LA RENCONTRE AVEC LA CHAMANE QUI RAPPELLE QUE CHAQUE CONSEILLER FÉDÉRAL EST AVANT TOUT UN ÊTRE HUMAIN RESPONSABLE DE SES PROPRES ACTES FACE A LA VIE ET A LA MORT

J'ai déjà réagi auprès de votre collègue, le Conseiller fédéral sortant, Didier Burkhalter, qui a l'image d'un Chrétien et d'une Personne de Valeurs, pour lui faire constater que sa réponse est incompatible avec l'image que la Presse a donné de lui. Je vous mets en copie le courrier³ que je lui ai envoyé.

Dans ce courrier, je fais allusion aux questions d'une Chamane rencontrée en 2001. Elle m'a demandé si je savais pourquoi je l'ai rencontrée et les raisons pour lesquelles j'avais rencontré Me Foetisch.

Elle m'a dit que mon destin allait m'amener à démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie avec 5 questions :

- 1) *Savez-vous pourquoi vous êtes né ?*
- 2) *Savez-vous quel est votre destin ?*
- 3) *Savez-vous pourquoi vous m'avez rencontré ?*
- 4) *Savez-vous que face à la mort, vous serez tout seul avec l'entière responsabilité des actes de votre Vie ?*

A l'époque, elle avait insisté, comme l'indique la question no 4, que chaque personne est responsable de ses actes. Selon elle, ces questions devaient amener les dirigeants d'ETAT, qui respectent la VIE des personnes qui dépendent d'elles, à se manifester, et à démasquer les autres qui observent le SILENCE.

Avec cette réponse de Walter Thurnherr faite en votre nom par procuration, je constate que par hasard ou non, cette Chamane m'a donné un conseil d'une très grande sagesse pour que les Conseillers fédéraux de la minorité silencieuse, qui veulent respecter les Valeurs de la Vie, se manifestent maintenant pour défendre leurs Valeurs et donner leur véritable réponse pas par procuration !

DU BOYCOTT ÉCONOMIQUE AVEC LA VIOLATION DE L'ACCÈS A DES TRIBUNAUX NEUTRES ET INDÉPENDANTS OCCULTÉ GRÂCE À VOTRE RÉPONSE PAR PROCURATION

Je vous invite à écouter l'enregistrement qu'a entendu la Présidente de la Confédération pour vous rendre compte qu'on est ici dans une situation pire que celle des Victimes de WEINSTEIN.

Si vous faites partie de la minorité silencieuse des Conseillers fédéraux qui veulent faire respecter les droits fondamentaux, je vous invite à agir de suite. Je vous mets également en annexe le courrier⁴ que j'ai envoyé à la Présidente de la Confédération. Cette dernière a pu apprécier comment « Me Foetisch et ses confrères » utilisent le pouvoir des Tribunaux pour faire du chantage horripant à des citoyens.

Dans l'attente de votre réponse de citoyen élu pour ses Valeurs, personnelle et pas par procuration, respectueuse des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, je vous transmets, Monsieur le Conseiller fédéral Johann SCHNEIDER AMMANN, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/171029DE_JS.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/171024DE_DB.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/171027DE_DL.pdf